

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE MONTMAGNY

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de Montmagny, tenue à l'hôtel de ville, le lundi 18 février 2019, à 20 h.

**Présences :**

Bernard Boulet, conseiller  
Sylvie Boulet, conseillère  
Jessy Croteau, conseiller  
Yves Gendreau, conseiller  
Rémy Langevin, maire  
Marc Langlois, conseiller  
Félix Michaud  
Gaston Morin, conseiller  
Karine Simard

1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2019

2019-070

Il est proposé par Mme Sylve Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 février 2019 tel que présenté.

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

2 Dépôt du rapport des dépenses autorisées en vertu du règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires (délégation du pouvoir de dépenser – politique d'achats) pour la période finissant le 14 février 2019

3 Dépôt de la liste datée du 14 février 2019 énumérant les personnes engagées en vertu du pouvoir délégué au directeur général conformément à l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes

4 Dépôt du registre daté du 15 février 2019 énumérant les occupations du domaine public autorisées en vertu du règlement numéro 1066 concernant l'occupation du domaine public de la Ville de Montmagny

5 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le Règlement numéro 1205-1

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement numéro 1205-1 amendant le Règlement d'emprunt numéro 1205 de manière à augmenter la dépense et l'emprunt à 1 160 000 \$, lequel certificat a été lu le 18 février 2019 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

6 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1213

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1213 décrétant une dépense et un emprunt de 690 000 \$ pour le maintien du programme annuel d'amélioration de la chaussée, pour la reconstruction d'un ponceau sur le chemin Saint-Léon, pour la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales dans le Parc de la Basse-Bretagne, ainsi que pour l'acquisition d'un camion 10 roues, lequel certificat a été lu le 18 février 2019 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

7 Dépôt du certificat des personnes habiles à voter sur le règlement numéro 1214

La greffière dépose le certificat dressé à la clôture de la journée d'enregistrement tenue à l'intention des personnes habiles à voter inscrites sur la liste référendaire de la Ville de Montmagny à l'égard du Règlement 1214 décrétant une dépense et un emprunt de 910 000 \$ pour l'aménagement d'un skate-park urbain, pour l'aménagement d'un parcours santé au Parc Saint-Nicolas, pour le réaménagement du secteur de la Place des Migrations, ainsi que pour l'exécution de travaux d'aménagement du Parc du Souvenir, lequel certificat a été lu le 18 février 2019 à 19 h 05.

Aucune personne habile à voter n'a finalement apposé sa signature dans le registre ouvert lors de cette journée d'enregistrement.

## RÉSOLUTIONS

8 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019

2019-071

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019. Les membres du conseil déclarent avoir reçu copie dudit procès-verbal conformément à la loi et, en conséquence, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

9 Autorisation de signature d'une transaction-quittance et de paiement - Dossier d'expropriation - Ville de Montmagny c. 2620-3224 Québec inc.

2019-072

CONSIDÉRANT l'offre commune de règlement hors cour proposée par les parties dans le dossier opposant la Ville de Montmagny à la compagnie 2620-3224 Québec inc. découlant d'un litige en expropriation devant le Tribunal administratif du Québec.

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, la transaction-quittance intervenue au sens de l'article 2631 du Code civil du Québec dans le dossier l'opposant à la compagnie 2620-3224 Québec inc.

D'autoriser en conséquence le paiement à la firme Stein Monast, avocats, en fidéicommiss d'un montant de 45 000 \$, en règlement complet et final du dossier; en plus des intérêts et des frais.

De financer le paiement de cette quittance à même l'excédent financier non affecté.

De transmettre copie de la présente résolution à la firme d'avocats Stein Monast, avocats de même qu'à la directrice des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

#### 10 Approbation de dépenses et de contributions – Autorisation de paiements

2019-073

CONSIDÉRANT la décision des membres du conseil municipal d'accorder des subventions ou de contribuer à des projets qui leur ont été soumis par divers organismes à but non lucratif;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny, en vertu de l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales*, peut accorder des subventions à de tels organismes;

Il est proposé par M. Marc Langlois

Appuyé par M. Gaston Morin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De confirmer le versement de contributions à divers organismes à but non lucratif totalisant un montant de 1 690,84 \$, selon les modalités et pour les activités ou raisons ci-après décrites et d'autoriser le paiement des diverses dépenses du conseil municipal :

ORGANISME/FOURNISSEUR	DESCRIPTION	POSTE BUDGÉTAIRE	TOTAL
Association Québec-France Rive droite de Québec	Adhésion de la Ville de Montmagny pour les années 2019 et 2020	02-110-00-494	105,00 \$
Centre de formation professionnelle L'Envolée	Attribution de 2 bourses lors de la soirée «Reconnaissance des finissants – Promotion Juin 2019»	02-699-00-992	300,00 \$
MRC de Montmagny	Inscription de Mme Sylvie Boulet à la formation «Gestion financière»	02-110-00-454	325,00 \$
Chambre de commerce de Montmagny	Adhésion de la Ville de Montmagny pour l'année 2019	02-110-00-494	960,84 \$

D'autoriser en conséquence le paiement des dépenses entourant la participation des membres du conseil concernés auxdites activités, le tout selon les modalités prévues au Règlement numéro 891 établissant un tarif applicable aux gestes posés pour le compte de la municipalité au Québec et prévoyant les modalités de remboursement des dépenses des élus et des employés et ses amendements, lesquelles seront affectées au poste budgétaire numéro 02 110-00-311.

De transmettre copie de la présente résolution à l'adjointe à la mairie et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

#### 11 Engagement au poste cadre de « Assistant-greffier »

2019-074

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection et du comité des ressources humaines suite au processus d'embauche pour l'engagement d'un candidat au poste cadre de « assistant-greffier » au Service du greffe, des affaires juridiques et de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT les modalités d'embauche établies entre les parties;

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'engager Madame Jessica Bilodeau à titre d'assistante-greffière à la Ville de Montmagny, aux salaire et conditions prévus à l'entente établissant les conditions de travail des employés cadres intervenue avec ces employés; son entrée en fonction devant s'effectuer à compter du 23 avril 2019, le tout conditionnellement à ce que les tests et les autres vérifications soient concluants.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, un contrat de travail avec Madame Jessica Bilodeau.

De transmettre copie de la présente résolution à Madame Jessica Bilodeau de même qu'au Service des ressources humaines et au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

12 Autorisation d'utilisation du domaine public - Relais à Vélo Aldo Deschênes - Le 8 juin 2019

2019-075

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le comité organisateur du Relais à Vélo Aldo Deschênes Via Capitale à utiliser le réseau routier de la Ville de Montmagny sur le boulevard Taché, le 8 juin 2019, entre 8 h 30 et 10 h, pour la tenue de leur traversée en vélo afin d'amasser des fonds pour la recherche contre le cancer, selon le parcours soumis et conditionnellement à ce qu'il assure l'accès aux voies publiques pour les véhicules d'urgence en tout temps pendant l'activité.

D'autoriser le Comité organisateur à installer de la signalisation promotionnelle et directionnelle sur des poteaux d'utilités publiques et divers terrains municipaux, pendant et quelques jours précédant l'événement. Cette autorisation est accordée uniquement pour les lieux propriétés de la Ville de Montmagny et conditionnellement à ce qu'elle ne nuise pas à la signalisation routière et à ce qu'elle soit retirée immédiatement après l'évènement.

D'assurer au comité organisateur le soutien technique des services municipaux concernés sous forme de prêt d'équipement et de main d'œuvre, selon leur disponibilité, pour la réalisation de cette activité.

De transmettre copie de la présente résolution au comité organisateur, à Les Ambulances Radisson inc. et à la Sûreté du Québec de même qu'au Service des travaux publics et des infrastructures et au Service de la sécurité incendie et de la sécurité civile de la Ville de Montmagny.

13 Amendement à la résolution 2019-060 – Demande d'aide financière – Programme Climat-Municipalités – Phase 2 – Volet 1

2019-076

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par M. Yves Gendreau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De remplacer le paragraphe 4 de la résolution 2019-060 de la façon suivante :

« Que la Ville de Montmagny confirme son engagement financier pour la somme de 11 400\$ pour ce projet. »

De transmettre copie de la présente résolution au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques de même qu'au Service des finances, de l'approvisionnement et des technologies d'informations de la Ville de Montmagny.

14 Autorisation de signature d'un protocole d'entente de collaboration et de soutien au programme de camp de jour estival

2019-077

CONSIDÉRANT que le Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches a pour mission de maintenir, améliorer et restaurer la santé et le bien-être de la population de Chaudière-Appalaches en rendant accessible un ensemble de services de santé et de services sociaux, intégrés et de qualité, contribuant ainsi au développement social et économique de la région;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny a pour mission d'offrir une qualité et une diversité de services répondant aux besoins et aux attentes des magnymontois tout en respectant leur capacité de payer et les principes du développement durable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Montmagny dispense un programme de Camp de jour estival qui accueille des jeunes de 5 à 12 ans;

CONSIDÉRANT que le CISSS de Chaudière-Appalaches et la Ville de Montmagny reconnaissent le droit de tous les jeunes de participer à des activités estivales de camp de jour et l'importance de favoriser la participation et l'intégration des enfants présentant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, une déficience physique ou des besoins particuliers;

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le maire et la greffière à signer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, le protocole d'entente de collaboration et de soutien au programme de camp de jour estival afin de favoriser la participation et l'intégration des jeunes de 5 à 12 ans au camp de jour, notamment les jeunes présentant une déficience intellectuelle, un trouble du spectre de l'autisme, une déficience physique ou des besoins particuliers, en assurant l'accès et la continuité des soins et services requis par leur situation pendant la période estivale 2019.

De transmettre copie de la présente résolution au Centre intégré de santé et de services sociaux de Chaudière-Appalaches de même qu'à la coordonnatrice à la vie communautaire de la Ville de Montmagny.

15 Demande d'assistance financière au Programme projets jeunesse locaux

2019-078

Il est proposé par M. Jessy Croteau

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser Monsieur Jean-François Roy, directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à formuler, pour et au nom de la Ville de Montmagny, une demande d'assistance financière auprès du Secrétariat à la jeunesse dans le cadre du Programme projets jeunesse locaux pour permettre à la Ville de réaliser son projet de piste de BMX de type «pumptrack» au parc Saint-Nicolas, et ce, afin de contribuer à la création et au maintien d'environnements stimulants, sains, sécuritaires et ouverts pour les jeunes, et signer tout document nécessaire afin de donner effet aux présentes.

De transmettre copie de la présente résolution au Secrétariat à la jeunesse de même qu'au directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

16 Autorisation à aller en processus d'appel d'offres – Contrôle de la qualité pour un laboratoire d'essai

2019-079

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser la greffière ou l'assistante-greffière à demander des soumissions par appel d'offres pour des services professionnels pour le contrôle de la qualité par un laboratoire d'essai pendant l'année 2019.

De nommer la greffière et l'assistante-greffière comme responsables en octroi de contrat qui pourront fournir aux soumissionnaires potentiels les informations administratives et techniques concernant ces processus d'appel d'offres, le tout conformément à la Politique de gestion contractuelle.

De transmettre copie de la présente résolution au Service des travaux publics et des infrastructures et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies de l'information de la Ville de Montmagny.

17 Bonification de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications

2019-080

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

D'autoriser le coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales à déposer, pour et au nom de la Ville de Montmagny, les documents nécessaires à la bonification de l'entente de développement culturel avec le ministère de la Culture et des Communications du Québec, et ce, pour la réalisation d'un nouveau projet dans le développement d'outils interactifs pour l'exposition «La grande époque de A. Bélanger Itée» qui sera présentée à la Maison Taché en 2019 et 2020.

Que la Ville de Montmagny confirme son engagement financier de plus de 11 000 \$ dans ce projet d'exposition.

De nommer le Maire à titre de mandataire de la Ville de Montmagny dans ce dossier et de l'autoriser à signer l'entente modifiée à intervenir avec le ministère, le cas échéant.

De transmettre copie de la présente résolution au ministère de la Culture et des Communications du Québec de même qu'au coordonnateur aux activités culturelles et patrimoniales et au directeur des finances, de l'approvisionnement et des technologies d'information de la Ville de Montmagny.

18 Développement domiciliaire de Lespinay – Entretien des ouvrages destinés aux pratiques de gestion optimale des eaux pluviales

2019-081

CONSIDÉRANT qu'un promoteur entend effectuer des travaux pour réaliser le Développement domiciliaire de Lespinay, plus spécifiquement pour permettre la construction d'une nouvelle rue principalement localisée sur le lot 3 281 444 du cadastre du Québec, permettant de desservir en infrastructures environ 55 nouveaux terrains domiciliaires;

CONSIDÉRANT que les infrastructures de ce projet sont vouées à être cédées à la Ville via une entente pour travaux municipaux à intervenir entre la Ville et le Promoteur;

CONSIDÉRANT que l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques est requise pour de tels travaux;

Il est proposé par M. Gaston Morin

Appuyé par M. Bernard Boulet

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que la Ville de Montmagny s'engage à entretenir les ouvrages qui lui seront cédées via l'entente pour travaux municipaux et destinés aux pratiques de gestion optimale des eaux pluviales ainsi qu'à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ceux-ci.

De transmettre copie de la présente résolution à la firme d'ingénierie Génio experts-conseils ainsi qu'au Service des travaux publics et des infrastructures de la Ville de Montmagny.

19 Adoption d'une résolution adoptée en vertu du Règlement 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny relatif à l'immeuble situé au 5, boulevard Taché Ouest

2019-082

CONSIDÉRANT qu'une demande a été formulée pour la propriété située au 5, boulevard Taché Ouest afin d'y autoriser la construction d'un bâtiment de type complexe médical qui dérogerait à certaines dispositions du règlement de zonage eu égard aux marges de recul, à un escalier, au nombre d'arbres en cour avant et l'aire de chargement/déchargement;

CONSIDÉRANT que cette demande est conforme aux critères d'évaluation édictés à l'article 18 du Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny;

CONSIDÉRANT l'avis favorable sur cette demande d'autorisation d'un projet particulier donné par le Comité consultatif d'urbanisme en date du 20 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique sur le projet a eu lieu lundi 4 février 2019;

Il est proposé par M. Yves Gendreau

Appuyé par M. Jessy Croteau

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

Que le Conseil municipal approuve, sans changement, en vertu du Règlement numéro 1600 sur les projets particuliers de la Ville de Montmagny, le projet de construction d'un bâtiment de type complexe médical, pour la propriété sise au 5, boulevard Taché Ouest en autorisant :

- Que la marge de recul avant soit de 2,70 mètres du côté de la rue Thomas-Morel;
- Que la marge de recul avant soit de 8 mètres du côté du boulevard Taché Ouest;
- Qu'un escalier soit situé à une distance de 1,46 mètre de la limite de propriété Ouest;
- Que le nombre d'arbres en cour avant soit de 4 adjacents au boulevard Taché Ouest;
- Qu'il n'y ait aucune aire de chargement et déchargement,

le tout conditionnellement à ce que minimalement les six arbres présentés sur le plan intérieur du stationnement soient maintenus.

De transmettre copie de la présente résolution au propriétaire de l'immeuble concerné de même qu'au superviseur aux permis et aux inspections de la Ville de Montmagny.

**INTERVENTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

20 Levée de la séance

2019-083

Il est proposé par M. Bernard Boulet

Appuyé par Mme Sylvie Boulet

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'approuver la levée de la séance ordinaire du 18 février 2019, à 20 h 20.

  
\_\_\_\_\_

GREFFIÈRE

  
\_\_\_\_\_

MAIRE

APPROUVÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2019.

  
\_\_\_\_\_

MAIRE